

# Les sorties scolaires

Version septembre 2024

Type de sortie	Durée	Encadrement <small>Si la sortie comprend des maternelles et des élémentaires, seuls les taux d'encadrement de la maternelle s'appliquent</small>			Participation financière	Information aux familles	Assurance		Autorisation	Documents à fournir	
		Maternelle	Elémentaire	AESH / Service.civique			Elèves	Accompagnateurs			
<b>SORTIE DE PROXIMITÉ (1/2 journée maximum)</b>  <b>Occasionnelle</b> Enseignements occasionnels, dits « de proximité » en raison de leur durée, dans des lieux offrant des ressources naturelles ou culturelles.  <b>Régulière</b> Enseignements réguliers inscrits à l'emploi du temps et nécessitant un déplacement hors de l'école et dits « de proximité » en raison de leur durée.	½ journée (horaires école)	<b>A pied, en car spécialement affrété ou en transport public :</b>  <b>Jusqu'à 24 élèves : L'enseignant + 1 adulte (ATSEM ou autre accompagnateur (hors service civique, AESH))</b>  <b>Au-delà de 24 élèves : 1 adulte supplémentaire recommandé (donc non obligatoire)</b>	<b>A pied ou en car spécialement affrété :</b>  L'enseignant	<b>Transport public :</b>  <b>Jusqu'à 30 élèves :</b> L'enseignant + 1 adulte  <b>Au-delà de 30 élèves :</b> 1 adulte pour 15 élèves	Ne compte pas dans l'encadrement	Sortie gratuite	<b>Sortie obligatoire</b>  Présentation des projets lors de la réunion de rentrée.  Information par écrit : lieu, jour et horaires	L'assurance scolaire est conseillée	Sont fortement recommandées :  « Responsabilité civile » (pour les accidents causés)  et  « Protection individuelle » (pour les accidents subis)	<b>Le directeur d'école</b>  <b>Le directeur d'école :</b> Demande unique en début d'année ou de trimestre	<b>Formulaire sortie scolaire sans nuitée</b>  <b>Budget prévisionnel</b>  <b>Programme</b>  Si transport : <b>Modèle de fiche</b>  Anticipation des exercices PPMS par l'enseignant sur le lieu de sortie si régularité

SORTIE AVEC NUITEE	Permet de dispenser les enseignements conformément aux programmes de l'école et de mettre en œuvre des activités dans d'autres lieux selon d'autres conditions de vie.	Au moins une nuit	<p><i>Jusqu'à 16 élèves :</i> L'enseignant + 1 adulte (ATSEM - si autorisation du maire - ou autre accompagnateur (<b>hors service civique, AESH</b>))</p> <p><i>Au-delà de 16 élèves :</i> 1 adulte pour 8 élèves</p>	<p><b><i>Jusqu'à 24 élèves :</i> L'enseignant + 1 adulte</b></p> <p><b><i>Au-delà de 24 élèves :</i> 1 adulte pour 12 élèves</b></p> <p><b>CONTROLE FIJAIVS pour tous les accompagnateurs (inscriptions en ligne)</b></p>	Ne compte pas dans l'encadrement	Une contribution peut être demandée aux familles mais ne doit <b>conduire à l'exclusion d'aucun élève pour raisons financières.</b>	Réunion d'information indispensable  Autorisation parentale écrite.	<b>Assurance obligatoire</b>  Elle doit comporter une double garantie : « Responsabilité civile » (pour les accidents causés) et une « Protection individuelle » (pour les accidents subis)	Sont fortement recommandées :  « Responsabilité civile » (pour les accidents causés)  et  « Protection individuelle » (pour les accidents subis)	<p><b><u>L'IEN de la circonscription après l'accord du directeur d'école :</u></b></p> <p><b>Dans le département : demande 4 semaines ouvrées avant.</b></p> <p><b>Hors département : demande 6 semaines ouvrées avant.</b></p> <p><b>A l'étranger : demande 8 semaines ouvrées avant.</b></p>	<p>Pour l'étranger : <a href="#">Déclaration sur la plate-forme Ariane</a></p> <p>Dossier de voyage scolaire sur intranet : <b>Annexes</b> + Projet pédagogique, programme... + <b>EN LIGNE demande d'agrément des accompagnateurs (vérification de l'honorabilité par le FIJAISV)</b></p>
SORTIE NECESSITANT UN ENCADREMENT RENFORCE	<p>Ski et activités en milieu enneigé Escalade / Equitation Randonnée en montagne Activités aquatiques, subaquatiques, nautiques Tir à l'arc / VTT Sports de combat Hockey sur glace Spéléologie (classes I et II)</p> <p><b>Natation</b>  <b>Document préalable à retourner à l'IEN</b></p> <p><b>Cyclisme</b> Cycle 2 en milieu sécurisé (pistes cyclables, stade, chemins blancs) Cycle 3 sortie sur route possible <b>Document préalable à retourner à l'IEN</b></p>	Peu importe la durée	<p><i>Jusqu'à 12 élèves :</i> L'enseignant + 1 intervenant, qualifié ou bénévole, agréé</p> <p><i>Au-delà de 12 élèves :</i> 1 intervenant supplémentaire pour 6 élèves</p> <p><i>Moins de 20 élèves :</i> L'enseignant + 1 intervenant, qualifié ou bénévole agréé</p> <p><i>Jusqu'à 30 élèves :</i> L'enseignant + 2 intervenants, qualifiés ou bénévoles agréés</p> <p><i>Plus de 30 élèves :</i> L'enseignant + 3 intervenants, qualifiés ou bénévoles agréés</p>	<p><i>Jusqu'à 24 élèves :</i> L'enseignant + 1 intervenant, qualifié ou bénévole, agréé</p> <p><i>Au-delà de 24 élèves :</i> 1 intervenant supplémentaire pour 12 élèves</p> <p><i>Moins de 20 élèves :</i> L'enseignant + 1 intervenant, qualifié ou bénévole agréé</p> <p><i>Jusqu'à 30 élèves :</i> L'enseignant + 1 intervenant, qualifié ou bénévole agréé</p> <p><i>Plus de 30 élèves :</i> L'enseignant + 2 intervenants, qualifiés ou bénévoles agréés</p> <p><b>Circulaire 2017 :</b> <b><i>Jusqu'à 24 élèves :</i></b> L'enseignant + 1 intervenant, qualifié ou bénévole agréé <b><i>Au-delà de 24 élèves :</i></b> 1 adulte supplémentaire pour 6 élèves <b>Recommandation départementale :</b> <b>1 intervenant pour 6 élèves</b></p>	Ne compte pas dans le taux d'encadrement	Le financement est effectué par la collectivité	<b>Information par écrit :</b> horaires et modalités	Facultative sur temps scolaire  Obligatoire si hors temps scolaire	Sont fortement recommandées :  « Responsabilité civile » (pour les accidents causés)  et  « Protection individuelle » (pour les accidents subis)	<p><b><u>Le directeur d'école</u></b> Transmission à la circo des documents selon l'activité pour autorisation de l'IEN</p> <p><a href="#">Formulaire préalable à la pratique de la natation</a> <b>« Organisation du savoir nager »</b></p> <p>Ou</p> <p><b>« Formulaire préalable à la pratique du cyclisme sur route »</b></p> <p><b><u>Le directeur académique</u></b></p> <p>Convention si intervenant rémunéré dès la première séance lorsqu'il ya une activité avec un encadrement renforcé</p>	<p>Carte professionnelle de l'intervenant (En EPS) <b>Ou</b> CV/diplôme</p> <p>+ <b>formulaire de demande d'agrément des intervenants</b></p> <p><b>BENEVOLES QUALIFIES</b> <b>Ou</b> <b>REMUNERES CONVENTION (document unique d'agrément)</b></p> <p><b>Eventuellement 1 école-1club si la fédération est partenaire</b></p>